

Non à la prise en charge de la rénovation des Bains Municipaux par une SPL Non à la privatisation déguisée et à toute privatisation

POUR UNE PRISE EN CHARGE À 100 % DES COÛTS DE RÉNOVATION ET DE LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ

4 000 signatures ont été rassemblées depuis début avril par le collectif « la Victoire pour tous » sur une pétition demandant le maintien dans le giron municipal de l'intégralité des Bains municipaux et la rénovation des Bains municipaux de Strasbourg dans le cadre du statut public.

Déjà en 2010-2011 une campagne avait permis de rassembler 4500 signatures contre le projet de la Mairie de conclure un PPP (partenariat public-privé) qui devait prendre en charge la rénovation et la gestion des Bains Municipaux ; de leur côté les militants du POI avaient réuni 500 signatures sur une lettre ouverte à Robert Herrmann (alors premier adjoint chargé du dossier de la réhabilitation des bains municipaux), demandant de retirer le projet de privatisation PPP ; à la suite de la mobilisation unie (manifestation à l'appel de la CGT, prises de position de militants PS, délégation de militants syndicalistes et ouvriers à l'initiative du POI) le projet de privatisation sous la forme d'un PPP était retiré.

Aujourd'hui, Roland Ries (maire de Strasbourg) a confié à Olivier Bitz (adjoint au maire de Strasbourg en charge des Finances) la charge de relancer par le biais de la SPL des Deux Rives le projet de privatisation des Bains municipaux, qui s'inscrit dans le cadre des plans de rigueur du FMI, de la BCE, de L'Union Européenne et du gouvernement Hollande-Valls.

Les élus PS et UMP formant le conseil de l'Eurométropole (ex CUS) se sont entendus pour former une « grande coalition » pour « gérer l'intérêt général », tel que l'a exprimé Robert Herrmann (président de cette Eurométropole) à l'issue du vote du premier budget en février dernier, (DNA du 26 avril)

QU'EST-CE-QU'UNE SPL ?

Une Société Publique Locale est une société de droit privé avec des personnels de droit privé qui ne sont pas fonctionnaires.

Elle relève du code du commerce, hors des principes républicains de la comptabilité publique, posant par la même le contrôle des élus et de la population.

Mais que signifie « gérer l'intérêt général » ? Le budget voté a dû prendre en compte la baisse de dotation de l'État de 70 millions d'euros sur 3 ans ! Ce n'est ni plus ni moins que la déclinaison du Pacte de responsabilité du gouvernement Hollande-Valls, qui prévoit 50 milliards d'économies sur tous les budgets publics et les collectivités territoriales, communes,

départements et régions, auxquels viennent s'ajouter 9 milliards de nouvelles coupes jusqu'en 2017, pour répondre aux exigences de la Commission européenne, dont la fonction est de représenter exclusivement les intérêts du capital financier international.

Ainsi, le conseil de l'Eurométropole a décidé la hausse des impôts locaux et la mise en œuvre de la politique d'austérité, en raison du désengagement de l'État (20 millions d'euros en moins pour la CUS, 6,67 millions en moins pour Strasbourg en 2015 par rapport à 2014) véritable contenu de la réforme territoriale voulue par le gouvernement. C'est dans ce contexte qu'Olivier Bitz explique sa position dans rue 89 du 07/05/2015 : « *Un service public est une réponse jugée suffisamment importante pour l'intérêt général qu'elle justifie l'engagement de moyens publics. Est-ce qu'un sauna correspond à cette définition ? Je pense qu'on est plus dans les loisirs et le bien-être que dans la santé. Il faut donc en tirer les conclusions : quelques personnes ont pris l'habitude de faire payer à la collectivité leurs séances de sauna. Ça ne peut plus durer.* »

Aucun scénario n'est exclu y compris la création d'un hôtel de luxe sur une partie des Bains municipaux. Mais au nom de quoi le sauna et les bains romains devraient-ils être retirés de la sphère publique ? Les loisirs, les sports, la culture, le bien être devraient-ils réservés au secteur privé ? Ce serait en exclure toute une partie de la population qui ne peut pas payer les tarifs du secteur privé et un formidable recul social !

Pourquoi faudrait-il moins de service public alors que les impôts locaux augmentent de 3,9 % et frappent essentiellement ceux qui ont besoin de tarifs accessibles ? Car confier à

une entreprise privée l'exploitation de tout ou partie de cet équipement signifie l'envol des tarifs.

La seule décision politique conforme à l'intérêt de la population est de décider de commencer les travaux de rénovation de ce bâtiment dans son intégralité sous régie propre avec l'argent public, en incluant l'ensemble des spécialités et services qui contribuent au bien-être de la population, avec le maintien de tous les postes de fonctionnaires pour assurer cette mission de service public.

Cela s'oppose certes à l'application du pacte de responsabilité d'Hollande-Valls, qui a vu contre lui la mobilisation malgré le silence des médias de centaines de milliers dans les grèves et les manifestations le 9 avril dernier, où les confédérations CGT, CGT-FO, Solidaires et FSU ont manifesté côte à côte pour le retrait du pacte de responsabilité et de la loi Macron.

**C'EST POURQUOI LES MILITANTS DU POI
ENTENDENT CONTRIBUER À LA
MOBILISATION DANS L'UNITÉ POUR
EXIGER LE MAINTIEN DES BAINS
MUNICIPAUX ET L'ENSEMBLE DES
SERVICES QUI LEUR SONT LIÉS DANS LE
SERVICE PUBLIC MUNICIPAL.**

**PAR CONSÉQUENT LES COMITÉS DE
STRASBOURG ET ENVIRONS DU POI
PROPOSENT À TOUS CEUX QUI
PARTAGENT CET OBJECTIF DE SE
RENCONTRER POUR RÉFLÉCHIR ET
CONSTRUIRE ENSEMBLE
UNE DÉMARCHE UNITAIRE.**

✂ ***Je suis intéressé(e) à débattre avec les militants du POI des moyens de gagner cette bataille :***

Nom : Prénom : Courriel :

Adresse postale :